

PREMIER MINISTRE
CHEF DU GOUVERNEMENT

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO
Travail-Démocratie-Paix

MINISTRE DELEGUE AUPRES
PREMIER MINISTRE, CHARGE
DU PLAN

RE NATIONAL DE LA STATISTIQUE
ET DES ETUDES ECONOMIQUES

DU 9 DECEMBRE 1977
D E C R E T N° 77/657 /MDCP/CNSEE-DA
portant promotion au titre de l'année 1977 de
Monsieur BITA François, Ingénieur Statisticien
Economiste de 6^e échelon.

I S A S :

LE DEUXIEME VICE PRESIDENT DU COMITE MILITAIRE DU PARTI,
PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT, MINISTRE DU PLAN

- DOT
- VU l'acte fondamental du 5 Avril 1977
- VU la loi 15-62 du 3 Février 1962 portant statut général des Fonctionnaires,
- VU l'arrêté n°2087/FP du 21 Juin 1958 fixant le règlement sur la solde des Fonctionnaires ,
- VU le décret n°62-130/MF du 9 Mai 1962 fixant le régime de rémunération des Fonctionnaires des cadres de la République Populaire du Congo
- VU le décret n°62-197/FP du 5 Juillet 1962 fixant les catégories et hiérarchie des cadres créés par la loi 15-62 du 3 Février 1962 portant statut général des Fonctionnaires ;
- VU le décret 63-410 du 12 décembre 1963 portant statut commun des cadres du personnel technique des services de la Statistique ;
- VU le décret 63-81 du 26 Mars 1963 fixant les conditions dans lesquelles sont effectués les stages probatoires que doivent subir les Fonctionnaires Stagiaires,
- VU le décret n°65-470 du 25 Juin 1965 réglementant l'avancement des Fonctionnaires
- CF
- VU l'acte 001 du 3 Avril 1977 structurant le Comité Militaire du Parti et nommant le Premier Ministre, Chef du Gouvernement, Ministre du Plan,
- VU le décret n°77-165 du 5 Avril 1977 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres,
- VU le décret n° /MDCP/CNSEE-DA du portant inscription au tableau d'avancement au titre de l'année 1977 de Monsieur BITA François.

D E C R E T E :

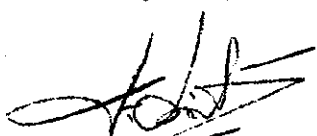
ARTICLE 1er. - Monsieur BITA François, Ingénieur Statisticien Economiste de 6^e échelon des cadres de la catégorie A, hiérarchie 1 des services techniques (Statistique), en service au Ministère délégué auprès du Premier Ministre, chargé du Plan, est promu au grade d'Ingénieur en chef de 1^{er} échelon, indice 1520, pour compter du 23.03.77

ACC - néant

ARTICLE 2 - Le présent décret qui prend effet tant au point de vue de la solde que l'ancienneté pour compter de la date ci-dessus indiquée, sera enregistré, publié au journal officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera.-

Par le deuxième Vice Président
du Comité Militaire du Parti,
Premier Ministre, Chef du Gouvernement,
Ministre du Plan

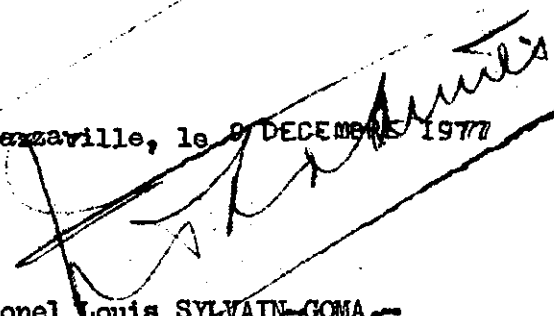
Le Ministre Délégué auprès du
Premier Ministre, Chargé du Plan,


F. B I T A.-

AMPLIATIONS

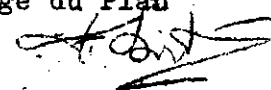
JORPC	1
DF	2
CF	2
MINI PLAN	2
CNSEE	2
DOSSIER DGT	2
DOSSIER CNSEE	1
INTERESSE	1
SCOM/BO	1/14

Brazzaville, le 9 DECEMBRE 1977

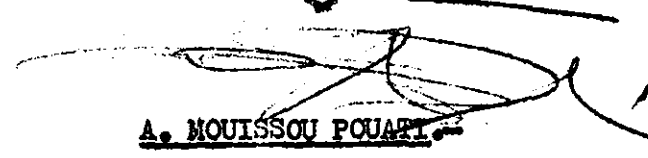

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.-

P. Le Ministre des Finances en mission

Le Ministre Délégué auprès du Premier
Ministre, chargé du Plan


F. B I T A.-

Le Ministre de la Justice
et du Travail


A. MOUSSOU POUART.-